



## Note de préparation au comité de rivière du 29 mars 2018

à 10h00 à la salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe

L'ordre du jour du comité de rivière du 29 mars 2018 est le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de rivière du 21 mars 2017 : veuillez le télécharger sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>
- Présentation des actions réalisées en 2017 et perspectives 2018 ;
- Évaluation du contrat de rivière sur la période 2008-2017 et perspectives ;
- Points divers : GEMAPI, révision des statuts du SMIGIBA,...
- Signature officielle de la convention financière du PAPI d'intention du Buëch.

### BILAN DES ACTIONS 2017 – PERSPECTIVES 2018

#### 1- ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE RÉALISÉES EN 2017

Les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA, inscrites au contrat de rivière sont synthétisées ci-dessous.

##### 1.1. Volet Restauration des cours d'eau et gestion écologique

###### Travaux d'entretien et de restauration de la végétation

Les travaux réalisés en 2017 concernent :

- la Blaisance à Trescléoux, en bas du village, entre les deux ponts, travaux entretien de la ripisylve,
- le Merdari à Lus-La-Croix-Haute à proximité du camping et en amont de la confluence avec le Lunel,
- la Méouge à Barret sur Méouge et à Salérans avec de nombreux embâcles
- le Grand Buëch à St Julien en Beauchène avec le dégrossissement d'un embâcle très volumineux à l'amont du pont de la Rochette,
- le Grand Buëch à la Faurie, à l'aval du village, travaux d'entretien de la ripisylve,
- le Grand Buëch à Aspres et Chabestan avec un embâcle important en amont du pont de Chabestan,
- le Grand Buëch à Aspremont, nombreux embâcles en amont du pont.

Des travaux ponctuels ont également été réalisés à :

- Laborel sur le Céans : désembâclement et abattage de 3 gros sujets + élagage têtard
- Lachau sur la Méouge avec débitage et extraction manuelle au milieu du lit de la Méouge
- Orpierre sur le Céans avec traitement ponctuel d'un salve blanc
- Lagrand sur la Blaisance avec le traitement d'un embâcle en amont immédiat de l'aqueduc

En 2017, le syndicat a réalisé en interne le plan pluriannuel d'entretien de la végétation et des iscles pour les années 2018 à 2020.

### **Suivi des adoux**

Le suivi des adoux s'est traduit par la recherche des capteurs températures. De nombreuses sondes ont disparu (suite à la crue de novembre 2016 notamment) et doivent être remplacées.

### **Actions de lutte contre les espèces envahissantes**

Suivi des repousses de renouée post travaux de 2013.

### **Diagnostic de franchissabilité des seuils et travaux de restauration de la continuité**

Un diagnostic des seuils prioritaires sur lesquels il est important d'assurer la restauration de la continuité écologique a été réalisé en interne en 2017. Un programme d'intervention est proposé pour l'année 2018. Les travaux programmés pour l'année 2018 concernent l'arasement partiel du seuil du Sarret (commune du Saix), l'arasement complet des seuils ROE 49443 et ROE 65757 sur la commune de Trescléoux.

### **Maraize**

Le référentiel d'obstacle à l'écoulement « ROE » a identifié 7 obstacles à l'écoulement sur ce bassin versant (2013). 2 ouvrages ont été oubliés dans cet inventaire. Ils présentent pourtant de réels points de blocage sur le plan de la continuité écologique. Le Maraize n'est pas classé au titre du L214-27 du code de l'environnement, malgré les enjeux biologiques relativement importants, et bien que le petit Buëch soit classé (affluent direct). Sur ces 9 ouvrages, le SMIGIBA en concertation avec l'ONEMA propose d'intervenir sur 4 ouvrages bloquant la continuité écologique. Il s'agit de 2 ouvrages inscrits dans le ROE et 2 ouvrages non recensés. Les seuils concernés sont le seuil passage à gué du Sarret, le seuil de la traversée du transethylène, le seuil du pont de la RD148 et le seuil radier busé de Trinquetaille. En rapport aux enjeux biologiques, réglementaires et aux besoins migratoires des espèces citées plus haut, le Blageon et la Truite fario sont les « espèces cibles » dans le cadre de ce projet de restauration globale.

### **Blaisance**

La Blaisance est marquée par plusieurs seuils référencés dans le ROE de l'amont vers l'aval :

- ROE 49424 : Seuil de pont non franchissable
- ROE 49443 : Prise d'eau agricole : réflexion d'aménagement en cours par l'ASA
- ROE 50690 : Seuil de pont non franchissable
- ROE 65757 : Seuil sans usage franchissable
- ROE 56881 : Seuil protégeant une canalisation AEP et une prise d'eau agricole par pompage en aval.

Compte tenu du statut des différents seuils et de leur caractère franchissable ou non, le SMIGIBA a engagé un travail sur les seuils de la partie aval de Trescléoux (ROE 65757 et ROE 56881). Les seuils de la traversée de Lagrand ont fait l'objet d'un projet d'aménagement global de réduction du risque inondation. L'état des seuils de Trescléoux génère un risque notamment pour la protection de la canalisation AEP. La commune a sollicité le SMIGIBA pour réaliser un diagnostic et proposer des solutions d'aménagement.

### **Salérans**

Lors de la crue de novembre 2016, une incision du lit s'est produite dans le ruisseau de Ladoux depuis la

confluence avec la Méouge (point aval) et jusqu'à un point dur situé à environ 100 m à l'amont du pont de la D 24 (point amont). Cette érosion a arraché puis transporté une partie des matériaux sous le pont modifiant ainsi la côte du fond du lit. Cette incision a été estimée à 60 cm par rapport à la cote d'avant crue grâce à un repère sous le pont. L'origine de cette incision est également due à une incision du lit de la Méouge lors de cet événement. Il s'agit donc d'une érosion régressive du lit de Ladoux qui a été stoppée à l'amont du pont par un point dur (blocs). Cette incision a fait apparaître 2 canalisations traversant le ruisseau les rendant vulnérables.

Il a été proposé d'aménager une succession de 3 micros seuils de fonds en rondins de mélèze (2 rangées) à l'aval de la traversée des canalisations. L'objectif étant de rehausser localement le fond du lit par une couche d'alluvions pour protéger les canalisations sans bloquer le transit des espèces aquatiques (l'adoux étant un cours d'eau salmonicole).

Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un « chantier bénévoles international » issu d'un partenariat Smigiba / les Villages des jeunes de Veynes (octobre 2017).

### Préfiguration d'un observatoire écologique

Le SMIGIBA poursuit les différents suivis suivants :

- Suivi thermique en cours (5 sondes) entre Eyguians et Ribiers sur le Buëch Aval et sur la Méouge à proximité de la confluence avec le Buëch ;
- Suivi aire répartition des écrevisses à pieds blancs ;
- Suivi nombre de frayères dans les adoux ;
- Suivi indices de présence de castor...

## 1.2. Volet Protection contre les inondations

### Réseau de suivi du plan de gestion des alluvions du Buëch

Suivi topographique dans le cadre du plan de gestion des alluvions.

Mise en place de repères topographiques sur des profils à suivre.

### Étude endiguement Grand Buëch

- Appel à projet GEMAPI avec le CEREMA et l'IRSTEA pour l'accompagnement dans les analyses multicritères.
- Suivi de l'étude de modélisations hydrauliques et de propositions de scénarios d'aménagement sur les communes de La Faurie et Aspremont.
- Réunions d'informations en conseil municipale de la Faurie.

### Traitement des iscles

En 2017, des travaux de broyage et scarification de plusieurs iscles se sont déroulés :

- Barret sur Méouge : 3 iscles végétalisés (aux Bussets, aux Poites, à la station d'épuration)

### Plan de gestion des alluvions de la Méouge

Élaboration d'une méthodologie de travail pour réaliser le plan de gestion des alluvions de la Méouge. Sur la base de l'étude transport solide de la Méouge (Sogreah, 2006), des secteurs homogènes ont été définis. Un

levé topographique en 2018 permettra de faire une analyse diachronique de l'évolution du fond du lit. Cette étude qui sera réalisée en interne aboutira à la définition d'un espace de bon fonctionnement de la Méouge.

### **1.3. Volet gestion de la ressource en eau**

#### **Réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents**

L'action consiste à assurer la maintenance et les jaugeage des stations fixes installées à La Faurie, La Roche des Arnauds, Laragne et Veynes. Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion de la ressource en eau, un suivi des débits d'étiage est mis en place annuellement sur des points stratégiques des cours d'eau, en point de fermeture des sous bassins versants du Petit Buëch et Grand Buëch ainsi que sur deux affluents (Chauranne et Blaisance). Des sondes sont également installées à proximité des prises d'eau sur plusieurs canaux d'irrigation afin d'améliorer la connaissance des volumes prélevés. Le travail du syndicat consiste à installer/désinstaller les stations temporaires et à assurer les jaugeages en partenariat avec la DDT05 et ponctuellement l'AFB et le CD05. A l'issue de la saison d'étiage, un travail collaboratif avec la DDT05 et le CD05, permet de faire un bilan de la saison avec la réalisation de courbes de tarage et de bilans hydrologiques par station.

Le SMIGIBA s'est impliqué dans les comités sécheresse de l'été 2017 et dans la révision du plan cadre sécheresse aux côtés de la DDT. Un travail important a également été réalisé dans le cadre du renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle par l'OUGC.

#### **Plan de gestion de la ressource en eau**

Depuis 2014, le plan de gestion de la ressource en eau est en cours d'élaboration. Le SMIGIBA a participé à plusieurs réunions dans le cadre de l'étude de sécurisation de la ressource portée par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (CA05). A l'issue de cette étude, des ateliers territoriaux ont été proposés par la CA05 afin de faire émerger des projets plus précis. Il a été convenu entre les présidents du SMIGIBA et de la CA05, que le PGRE devait être finalisé fin 2018.

#### **Diagnostic hydrogéologique**

Cette action n'a pas pu être engagée par manque de temps suite à la mise en place de sondes dans les canaux d'irrigation.

### **1.4. Volet coordination et animation du contrat**

Les postes de direction (CDI), ingénieur pour la gestion physique du Buëch (CDD) et de ses Affluents et technicien de rivière (CDI) sont maintenus.

### **1.5. Volet communication et valorisation**

- Bulletin annuel de 2017 : il sortira en mars 2018.
- Site internet : maintenance et mise en ligne régulière d'informations et d'études

- Film du Buëch
- Programme de sensibilisation des scolaires :
  - Écoles de Ribiers, Veynes, La Roche des Arnauds, Mison, Orpierre
  - Collèges de Serres et Veynes
  - Fête de la Nature le 20 mai 2017

## **1.6. Volet suivi et évaluation du contrat**

Le contrat de rivière Buëch vivant, Buëch à vivre s'est terminé fin 2017. Le dossier de consultation des entreprises a été rédigé et la consultation lancée en février 2018 pour un démarrage de l'étude en mai 2018.

## **2- AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN 2017**

Les actions ci-dessous sont celles qui ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA ou non inscrites dans le contrat de rivière.

### **2.1. Élaboration du PAPI d'intention du Buëch**

L'année 2017 a permis la finalisation du dossier de candidature du plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention. Le dossier a été soutenu en comité de bassin à Lyon, le 29 juin 2017 et en commission mixte inondation le 6 juillet 2017 à Paris. Le PAPI a été labellisé pour une durée de 3 ans pour un montant total de 1,345 M€€, c'est à dire 475 562 € d'autofinancement. Il se compose de 28 actions ventilées autour des 6 axes constitutifs des PAPI :

- Animation et gouvernance :
  - animation du PAPI d'intention (1 poste ETP)
  - étude SOCLE
  - bilan du PAPI d'intention et préparation du PAPI complet
- Amélioration de connaissance : 14 actions
  - étude complémentaire sur les aléas (par département et cartographie)
  - finalisation du recensement des enjeux
    - étude agricole approfondie (par département et cartographie)
    - étude économique approfondie (par département et cartographie)
    - autres enjeux ( ERP, établissements publics, captages,...et cartographie)
  - étude des enjeux environnementaux (analyse et cartographie)
- Prévention et sensibilisation : 18 actions
  - information à destination du public
  - information à destination des acteurs locaux
  - note d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
  - repères de crue
  - DICRIM : parties sur les risques inondation et torrentiel
  - création d'un observatoire des enjeux, risques et milieux
  - établissement des 3 PPRN prescrits (La Faurie, Aspremont, Garde-Colombe)
- Amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crue

- système de suivis des débits : stations de mesures
- réflexion pour la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant
- mission d'appui à la rédaction de plans communaux de sauvegarde
- gestion de l'après crue
- Définition de la vulnérabilité
  - Définition concertée des secteurs prioritaires et hiérarchisation
  - analyse de la vulnérabilité économique
  - diagnostic de la vulnérabilité environnementale
  - stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements
  - plan de gestion des alluvions de la Méouge
- Gestion des écoulements et protection
  - définition des critères pour les analyses multicritères
  - suite des études endiguements du Grand Buëch
  - stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés
  - étude de l'élargissement de la Blaisance
  - étude sur le Rif de l'Arc

## **2.2. Suivi du Piège à Gravier à Sisteron**

Travaux de curage du piège à gravier (sous maîtrise d'ouvrage EDF) réalisés en septembre 2017. Participations aux comités de suivis environnementaux et comité de thèse.

## **2.3. Mise en cohérence des politiques publiques**

Le syndicat anime 6 sites Natura 2000 dont 2 sites spécifiquement « rivières » (le Buëch, les gorges de la Méouge) ainsi que le site du Marais de Manteyer. Deux autres sites (Dévoluy Durbon Charance Champsaur et Céuze, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis) portés par le syndicat contiennent des cours d'eau. Les actions du contrat de rivière doivent faire l'objet d'un travail transversal avec les ingénieurs Natura 2000 de la structure et inversement les actions des documents d'objectifs des 6 sites Natura 2000 doivent être mises en relations avec celles du contrat de rivière pour favoriser l'atteinte du bon état.

## **3- ACTIONS 2018**

En 2018, le syndicat portera les actions hors GEMAPI sans outil contractuel, puisque c'est l'année du bilan de 9 années de mise en œuvre du contrat de rivière.

Les actions prévues au budget 2018 concernent :

### En investissement :

- travaux d'entretien de la végétation et traitement des iscles
- étude d'aménagement du Grand Buëch
- plan de gestion des alluvions de la Méouge : réalisation LIDAR

- acquisition sondes (hauteur d'eau et température)
- achat de matériels et équipements divers
- PAPI : installation de repères de crue
- PAPI : définition d'un programme de surveillance des débits et stations de mesures
- PAPI : étude DUP/actualisation dossier loi sur l'eau pour l'élargissement de la Blaisance
- PAPI : étude hydraulique Rif de l'Arc

En fonctionnement :

- Postes et charges à caractère général
- Maintenance des stations fixes et temporaires
- Bulletin annuelle
- Sensibilisation des scolaires
- Évaluation du contrat de rivière
- PAPI : étude SOCLE
- PAPI : étude de définition des enjeux agricoles
- PAPI : information au public et acteurs locaux
- PAPI : analyse de vulnérabilités dans les secteurs prioritaires et analyse de vulnérabilité économique
- PAPI : plan de gestion des alluvions Méouge : prestation extérieure

Les principales actions qui seront réalisées en interne :

- réseau de suivi du plan de gestion des alluvions
- réalisation des dossiers loi sur l'eau, DCE, accompagnement des travaux en faveur de la franchissabilité piscicole
- suivi des adoux
- suivi écologique dans le cadre de l'observatoire écologique
- suivi des débits
- assistance technique à maitre d'ouvrage
- accompagnement GEMAPI des EPCI
- révision des statuts

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 4- VIE DE LA STRUCTURE

#### 4.1. Organigramme de la gouvernance actuelle

Conseil syndical	Bureau	<b>Président</b>	<b>Jacques FRANCOU</b> <i>CCBD</i>		
		<b>Vices Présidents</b>	Bernard MATHIEU <i>CCSB</i>	Jean-François CONTOZ <i>CCBD</i>	Georges ROMEO <i>CCBDP</i>
	<b>Elus du bureau</b>	Jean-Pierre TEMPLIER <i>CCSB</i>	Christiane ACANFORA <i>CCBD</i>		
		Albert MOULLET <i>CCSB</i>	Robert GARCIN <i>CCSB</i>		
Edmond FRANCOU <i>CCSB</i>					
<b>Nombre total d'élus du conseil par EPCI</b>		14 élus <i>CCSB</i> <small>CCSB: Sisteronais Buëch</small>	6 élus <i>CCBD</i> <small>CCBD: Buëch Dévoluy</small>	3 élus <i>CCBDP</i> <small>CCBDP: Baronnies en Drôme Provençale</small>	1 élu <i>CCD</i> <small>CCD: Diois</small>

#### 4.2. Organigramme des agents

Direction			
Carolyne VASSAS			
Equipe administrative		Equipe technique	
Secrétariat	Comptabilité	Pôle Natura 2000	Pôle Rivière
Géraldine BARRERE	Hélène SCIAMMA	Adeline BIZART Ingénieur	Jocelyne HOFFMANN Ingénieur
		Clémentine GAND Ingénieur	Antoie GOURHAND Ingénieur
		Eric HUSTACHE Ingénieur	Cyril RUHL Technicien

#### 4.3. Règlement intérieur du SMIGIBA et révision des statuts

Le règlement intérieur du SMIGIBA doit être approuvé lors d'un prochain comité syndical à la demande de la Préfecture des Hautes Alpes. Un travail sera réalisé en réunion de bureau début 2018 en vue de proposer le règlement intérieur du syndicat.

Par ailleurs, la révision des statuts du SMIGIBA nécessitera la révision du règlement intérieur.

### 5- VIE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA DURANCE

#### 5.1. EPTB Durance

Projet de SAGE : implication du SMIGIBA dans plusieurs ateliers.



## 6- VIE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

### 6.1. Motion de soutien aux Agences de l'eau

La loi de finances de 2018 diminue les moyens d'intervention des Agences de l'eau, au moment où les collectivités locales se voient confier une nouvelle compétence GEMAPI transférée obligatoirement à partir du 1er janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Par ailleurs, dans le cadre de la diminution de la ressource en eau, les actions d'économies d'eau ne pourront se faire qu'avec l'accompagnement financier et technique de l'Agence de l'eau.

Le SMIGIBA a participé la signature de la motion de soutien aux Agences de l'eau rédigée par le réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques.

### 6.2. Réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques

Le syndicat s'investit dans la mesure du possible dans les actions proposées par le RRGMA (suivi REX crue), participe à des journées techniques et à l'assemblée générale.

### 6.3. AGORA/SOURCE

Le SMIGIBA n'a pas pu s'investir dans les journées en faveur de l'élaboration du SRADDET ni à la journée régionale sur les eaux souterraines. Le syndicat était présent à la réunion plénière de l'AGORA du 30 novembre 2017.

## 7- GEMAPI

### Contexte :

Dans le cadre de l'arrivée de la compétence GEMAPI attribuée aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMIGIBA a proposé des réunions d'informations aux communautés de communes du territoire. Le SMIGIBA a également organisé une réunion à l'attention de tous les élus du bassin versant en présence d'un prestataire compétent, le 29 novembre 2017.

Pour rappel, le SMIGIBA a affiché à plusieurs reprises, par délibérations en 2015 et 2016, sa volonté de prendre la compétence GEMAPI afin d'avoir une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant du Buëch.

## 8- PLANNING

### Réunions SMIGIBA :

**Date du prochain comité de rivière:** en octobre 2018 pour présenter le bilan du contrat de rivière (technique, financier et évaluation de la démarche) et les perspectives.